

## UNE EXPÉRIMENTATION : LA LIMITATION DE LA DURÉE DES CONTRÔLES



Durée de l'expérimentation :

**4 ANS**



Expérimentation mise en oeuvre dans les régions  
**Hauts-de-France**  
et **Auvergne Rhône-Alpes**

La **durée cumulée** des contrôles opérés par **l'ensemble des administrations sur 3 ans** ne peut pas dépasser :

**9 MOIS**



pour les entreprises  
de moins de **250 salariés**



ayant un chiffre d'affaires  
de moins de **50 millions d'euros**

### Pas de cumul

Le cumul s'applique à l'ensemble des contrôles SAUF :



aux contrôles réalisés dans le cadre du droit au contrôle ;



aux contrôles destinés à s'assurer du respect des règles prévues par le droit européen ;



quand il existe des indices précis et concordants de manquements à une obligation légale ou réglementaire.



A la fin du contrôle ou de l'enquête, **remise à l'entreprise d'un récépissé** attestant de la durée du contrôle.